

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 16 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, CARRION Adèle, (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Retard excusé : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 10 mai 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Attribution lot 9 ascenseur - marché de travaux pour la réalisation du projet mairie.

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2019-013 du 21 mars 2019, concernant l'attribution des lots pour le marché de travaux du projet mairie, le lot 9 ascenseur était classé : « Déclaration infructueuse en CAO du 05 mars et du 21 mars 2019 et reconsultation ».

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est à nouveau réunie les jeudi 25/04/2019 et 2/05/2019 à 8h30 pour l'analyse des offres après négociation et la désignation du candidat attributaire pour le lot 9 – ascenseur.

Elle présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis :

- Pour le lot n°09 – ascenseur :

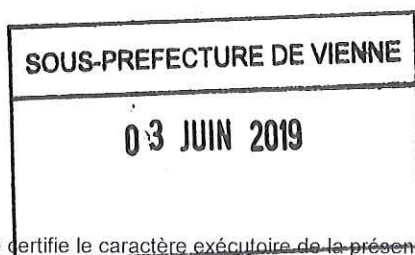
L'entreprise Schindler domiciliée 13 A Route des bois, Parc de Montaly, 38500 VOIRON pour un montant de 24 650 € HT.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour le lot 9 pour laquelle cette entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide le choix de l'entreprise pour le lot 9, tel que représenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 mai 2019



Le Maire,
Angéline APPRIEUX

